



Education: Avenir lycéen avait l'ambition de faire des petits

En farfouillant dans le Journal officiel des associations et sur les réseaux sociaux, on trouve une panoplie d'«Avenir» : «étudiant», «enseignant» et «éducation». Sans le succès escompté.

Après les révélations de Mediapart et de Libération sur l'utilisation abusive des subventions publiques par Avenir lycéen et les liens entre cette association et le ministère, les députés LFI ont annoncé mardi leur intention de saisir le procureur de la République pour «abus d'autorité», «mise en péril de mineur» et «trafic d'influence». Une intersyndicale s'est aussi constituée (regroupant le Snes-FSU, le Snuep-FSU, la CGT, FO, SUD et les organisations lycéennes MNL, UNL et FIDL) pour réclamer une «une enquête indépendante, qui ne soit donc pas pilotée par le Ministère.» L'intersyndicale dit vouloir saisir Anticor.

Avant toute cette histoire, Avenir lycéen était quasi inconnu du grand public. Avec ses 400 adhérents, cette association n'a jamais réussi à être visible médiatiquement. Sans que cela ne freine visiblement ses ambitions. Voilà que l'on découvre aujourd'hui que les membres fondateurs ont nourri le projet de constituer une sorte de galaxie. En farfouillant dans le Journal officiel des associations, et sur les réseaux sociaux, on trouve une panoplie d'«Avenir» : «Avenir étudiant», «Avenir enseignant» et, le plus ambitieux, «Avenir éducation». Mais en l'état, ce sont des coquilles vides. Tour d'horizon.

Avenir enseignant

Neuf tweets et le soutien de noms importants de l'éducation

Juin 2019, six mois après le dépôt des statuts d'Avenir lycéen en préfecture, apparaît sur Twitter le compte Avenir enseignant . Nous sommes en pleine crise du bac, lors du mouvement de grève inédit de correction des copies pour protester contre la réforme du lycée. Dans un tweet, à la façon d'un marchepied, Avenir lycéen, se félicite que «des enseignants s'engagent dans une démarche similaire à celle d'Avenir lycéen».

Sur sa page Twitter, «Avenir enseignant» se définit comme «apolitique et indépendante» et ayant pour «seule ligne de conduite» l'intérêt de «l'élève et son avenir». Exactement les mêmes termes qu'emploie Avenir lycéen. Interrogé, Maxence Duprez, l'un des quatre fondateurs d'Avenir lycéen, reconnaît qu'«Avenir enseignant, c'est quelque chose que j'avais eu le souhait de monter. Mais ça n'a pas pris. Je ne me suis jamais donné le temps de le faire fonctionner». Difficile en effet de se faire une idée de leurs activités concrètes, et du nombre de professeurs derrière ce compte...

La seule trace de l'existence d'Avenir enseignant se trouve sur Twitter. Et encore : on ne compte en tout et pour tout que neuf tweets, qui lui valent d'être suivi par quelques dizaines de comptes à peine, dont plusieurs affichent leur soutien à Emmanuel Macron (des Jeunes avec Macron ou animateurs de comités locaux). On retrouve cependant quelques noms ou organismes importants de l'Education nationale dans cette poignée de followers, comme Jean-Marc Huart, ancien DGesco (directeur général de l'enseignement scolaire, sorte de ministre bis qui orchestre les politiques éducatives). Mais aussi le compte officiel du Conseil supérieur des programmes. «Le projet s'est arrêté au stade de l'idée», assure Maxence Duprez.

Avenir étudiant

«Uniquement pour éviter de se faire piquer le nom»

Quinze jours après, en juillet 2019, un autre «Avenir» apparaît, au bureau des associations de Paris cette fois : Avenir étudiant. Les statuts sont déposés en préfecture le 17 juillet ; l'adresse de domiciliation de l'association est celle de Maxence Duprez. Il est le fondateur-président, en doublette avec Paul Greffe, un temps trésorier d'Avenir lycéen.

Là, encore, même mots, même présentation : Avenir étudiant, dont le sigle sera «ATD», se définit

comme une «association apartisane». Les statuts sont un quasi copié-collé de ceux d'Avenir lycéen, au point d'ailleurs que dans la précipitation, l'en-tête n'a pas été modifié : «statuts d'Avenir lycéen», lit-on. Dans l'article 2, il est indiqué qu'ATD a pour but de «regrouper des étudiants afin de favoriser la transmission d'informations et de savoir-faire, favoriser le dialogue et les réflexions au sein des instances démocratiques et auprès de l'ensemble des étudiants».

Interrogé par Libération, le ministère de l'Éducation indique que l'association n'a reçu aucune subvention de l'État. Maxence Duprez est lui aussi catégorique : aucun argent public reçu ni même de demande formulée en ce sens, affirme-t-il. «On a déposé des statuts uniquement pour éviter de se faire piquer le nom, mais nous n'avons fait aucune action au nom d'Avenir étudiant. Nous n'avons même pas créé de compte Twitter, ce que je fais à chaque fois. Avenir étudiant est une idée qui a été tuée dans l'œuf.»

Avenir éducation

Présenté en amont au ministère... qui dit l'avoir découvert après coup

Un an après, en juillet dernier, nouveau projet, plus ambitieux... Parti, lui aussi, pour capoter ? Le projet s'appelle Avenir éducation. «Cette association a pour objet de représenter les élèves, les parents et personnels de l'Éducation nationale, des établissements d'enseignement privé sous contrat, des universités et des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette association a pour objet d'être un laboratoire d'idées et d'être force de proposition en matière d'éducation et de politiques éducatives», lit-on dans les statuts que nous nous sommes procurés.

Le président est Nathan Monteux, dirigeant actuel et cofondateur d'Avenir lycéen. «Pour l'instant, c'est juste une structure. Nous avions prévu de la lancer vraiment à la rentrée, mais avec tout ce qui s'est passé, comment dire, ce n'est plus une priorité...» Il raconte que l'idée est née d'une «volonté commune», notamment «d'enseignants qui ont trouvé notre démarche intéressante, d'avoir une structure en dehors des syndicats enseignants. On ouvre la porte à qui veut : parents, élèves, professeurs».

La semaine dernière, Mediapart faisait état d'un rendez-vous des représentants d'Avenir lycéen dans le bureau de Jean-Michel Blanquer dix jours avant le lancement d'Avenir éducation : «Oui, on a bien rencontré le ministre le 2 juillet, indique à Libération Nathan Monteux. C'est la seule fois que je l'ai vu depuis la création d'Avenir lycéen. A cette occasion, nous l'avons informé de notre projet de créer Avenir éducation. Il a simplement répondu qu'il serait attentif à cela. Pour un ministre, c'est toujours bien que des structures fassent des propositions.» Selon Mediapart, le ministère avait pourtant déclaré n'avoir eu connaissance d'Avenir éducation qu'une fois sa création officialisée.